



Le 6 juin 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Affaire IKEA :

## **Le marchand de meubles et d'illusions condamné pour destruction d'espèces vivantes protégées à Fos sur mer !!**

Le jeudi 3 juin 2010, le tribunal correctionnel d'Aix en Provence a rendu son délibéré dans l'affaire « IKEA à Fos sur mer ». La décision en première instance a tout d'abord confirmé les trois chefs d'inculpation retenus par le procureur lors de l'audience du 30 mars dernier: **1) destruction d'espèces animales protégées 2) destruction d'espèces végétales protégées 3) destruction d'habitat abritant des espèces protégées.**

En confirmant presque en totalité les réquisitions du Parquet, le juge a condamné Ikéa à **une amende de 30 000 €**, dont 10 000 avec sursis. Les associations FNE, URVN, et Environnement Méditerranée étaient parties civiles. L'association NACICCA était à l'origine de la contre-expertise écologique de la zone qui avait permis de mettre en évidence qu'Ikéa avait bâclé une partie de la procédure liée à l'étude d'impact environnementale.

Les associations se félicitent de cette condamnation, qui confirme les réquisitions du procureur de la république d'Aix en Provence. En bâclant l'étude d'impact environnementale qui a précédé son aménagement, IKEA et le Grand Port Maritime de Marseille portent une lourde responsabilité dans la destruction de ce site.

Toutefois on ne peut que profondément regretter la destruction d'un site naturel d'une importance remarquable. **Une décision de justice, quelque soit sa cohérence, ne peut réparer la destruction irréversible d'une nature qui se réduit comme peau de chagrin dans l'espace Méditerranéen.**

Cette situation doit donc affûter notre vigilance quant au devenir des dernières zones naturelles présentes sur l'emprise de la zone industrielle de Fos gérées par le Grand Port Maritime de Marseille. Au premier desquels la lagune du Caban, menacée par la construction d'une darse. **Les associations invitent citoyens et journalistes à une grande journée d'information et de sensibilisation aux milieux naturels de la zone à Port-Saint-Louis du Rhône le 12 juin, sur le quai ouest.**

<http://www.golfedefos2010biodiversite.fr/>

Nathalie DeStefano : 0620481559/Cyril Girard : 0671641738